

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX****DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2025-079**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 avril 2025

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29  
 présents : 24  
 votants : 28

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

**ABSENTS Excusés :** M. Jacques BLONDY, Madame Delphine PERRIER-GAY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et M. Alain BLONDY

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Francis CUBERTAFON donne pouvoir Laurent GORYL  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Alain BLONDY donne pouvoir à Monique PLAZZI

**SECRETAIRE :** Stéphanie TOESCA

**OBJET :**

Avenant n°6 au Contrat  
Départemental de  
Développement  
Intercommunal (CDDI)  
2022-2025 avec le Conseil  
Départemental de la Haute-  
Vienne

Rapporteur : P. DARY

Vu le Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) signé avec le Département de la Haute-Vienne le 21 mars 2022 pour la période 2022-2025 ;

Vu les différents avenants apportés audit contrat dont le dernier en date du 20 juin 2024 ;

Considérant que ce contrat permet à la Communauté de Communes de bénéficier de subventions départementales pour ses différents projets ;

Considérant qu'un avenant n°6 va être proposé à la signature afin d'inscrire les projets suivants :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Enveloppe de base / Montant initial : 1 227 000 €		
Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix	Restauration de la Collégiale du Moustier à Saint-Yrieix-la-Perche (phase 3 – Montant de l'opération : 693 702 € HT)	90 000 €
SYDED	Installation de conteneurs de collecte de cartons sur l'ensemble du territoire syndical	2 660 €
Enveloppe Cycle de l'eau / Montant initial : 535 000 €		
	Réhabilitation du réseau d'eaux usées – Secteur du Champ des Gardes (1 <sup>ère</sup> tranche)	90 000 €
Saint-Yrieix	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales – Secteur du Champ des Gardes (1 <sup>ère</sup> tranche)	30 000 €
	Création d'un poste de refoulement d'eaux usées – Secteur du Champ des Gardes	20 900 €
Syndicat VBG	Révision des DUP des captages sur les communes de Ladignac-le-Long	4 440 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°6 au CDDI 2022-2025 ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°6 et tout document y afférent.

**La secrétaire**



**Stéphanie TOESCA**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**Patrick DARY**